

REGLEMENT.

**(Exemplaire à
retourner signé)**

INSTALLATION.

- ☞ La Route Départementale 910 (avenue Roger Salengro), du carrefour du puits sans vin à la Pointe, le jardin de l'hôtel de ville et son parking seront affectés à la manifestation. L'avenue sera piétonne toute la journée.
- ☞ Les véhicules des exposants ne seront autorisés par la Police Nationale à pénétrer sur la brocante qu'à partir de **05 h, impérativement** munis du « carton » comportant vos numéros de stand et d'immatriculation à placer en évidence sur le pare-brise.
- ☞ L'accès à votre stand devra **impérativement** se faire par l'entrée « couleur » indiquée sur votre reçu.
- ☞ L'accès aux stands se fera obligatoirement entre 05 h et 08 h, le stationnement, pour déposer les objets, est **limité à un quart d'heure** afin de permettre à tous une installation avant 08h. Il serait donc judicieux de vous faire accompagner d'une personne qui surveillera votre chargement pendant que vous allez garer votre véhicule.
- ☞ Un « dépose minute » sera aménagé dans le cadre de la brocante des enfants au niveau de la voie de bus au 1456 Avenue Roger Salengro.
- ☞ L'organisateur se réserve le droit, passé ce délai d'installation, de disposer de tout emplacement inoccupé sans que quiconque ne puisse prétendre au remboursement de l'emplacement.
- ☞ Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur, près, devant ou derrière les stands. Chaque véhicule devra être évacué vers les parkings situés aux abords de la brocante (derrière monoprix, gare SNCF rive droite, parking souterrain Atrium et du centre-ville). Un service de fourrière se chargera d'enlever les véhicules en stationnement gênant.
- ☞ Pour chaque exposant, le numéro d'emplacement est inscrit sur la chaussée et délimité par deux bandes peintes. **Vous devez obligatoirement vous installer derrière et entre ces traits.**
- ☞ La profondeur du stand ne devra pas excéder 2 mètres afin de faciliter la circulation et la sécurité.
- ☞ A l'exception des services de secours, aucun véhicule ne pourra circuler sur l'avenue avant **18h**.
- ☞ Fin de la brocante adulte à **18h**, celle des enfants à **17h**.

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion du (des) contrevenant(s).

RESPONSABILITES.

La Municipalité décline toutes responsabilités quant aux dégradations (vol, casse, perte, accident divers...) qui pourraient se produire.

Chaque exposant s'engage à ne vendre ou échanger **que les objets mobiliers usagés ou d'occasion**, conformément aux dispositions légales, listés sur le formulaire d'inscription ou sur papier libre joint si nécessaire.

La vente des pistolets, des bombes pour les cheveux et des serpentins est interdite.

La vente de denrées alimentaires est strictement réservée aux professionnels.

PROPRETE – HYGIENE.

L'ensemble des exposants doit laisser les emplacements dans l'état de propreté où ils les ont trouvés : sans papiers, ni objets divers.

Des sanitaires publics sont à disposition, au 1410 avenue Roger Salengro, près de la brasserie et à l'Hôtel de Ville.

TSVP ➔

ANNULATION.

En fonction des recommandations de la Préfecture des Hauts de Seine, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la brocante. Dans ce cadre, les emplacements seront remboursés.

En cas d'intempérie, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la brocante sans que l'exposant ne puisse prétendre à remboursement ou indemnisation.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES.

Les informations recueillies pour instruire votre inscription, font l'objet d'un traitement informatique destiné aux agents du service des Relations Publiques, Fêtes et Manifestations pour l'organisation de cet évènement.

Les destinataires des données sont : la trésorerie de Boulogne-Billancourt, les services régies finances de la ville et du cabinet du Maire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, puis en 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à rpfm@ville-chaville.fr ou à la Mairie de Chaville service des Relations Publiques, Fêtes et Manifestations, 1456 avenue Roger Salengro, 92370 Chaville.

RESERVATIONS.

LES RESERVATIONS SERONT EFFECTIVES À RECEPTION DU DOSSIER COMPLET ET DU PAIEMENT.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENGERISTRÉE AVANT LE 5 JANVIER 2026.

Les inscriptions et les emplacements sont attribués par ordre chronologique dès réception des dossiers et dans la limite des emplacements disponibles. Aucune demande spécifique ne sera prise en compte (hors handicap)

Si toutefois vous souhaitez un emplacement voisin à l'un ou l'une de vos connaissances nous vous conseillons de joindre vos bulletins d'inscription dans le même envoi et de le stipuler.

Pas de réservation par téléphone ou par courriel

Adresse de réservation : Hôtel de Ville de CHAVILLE (1456, avenue Roger Salengro – Tél. : 01.41.15.40.00)

PAIEMENT.

Le paiement est à libeller à l'ordre du **Trésor Public** accompagné de :

- ☞ Une enveloppe grand format timbrée, libellée à votre nom et adresse,
- ☞ La demande d'inscription et le présent document dûment complétés et signés,
- ☞ La copie de justificatif de domicile (facture EDF, France télécom, etc.),
- ☞ L'extrait au registre du commerce (pour les professionnels).

REÇU.

Un reçu comportant votre numéro de stand vous sera adressé dans les 5 jours précédant la manifestation. Ce reçu devra obligatoirement être présenté à votre arrivée pour pouvoir accéder à votre stand.

Je soussigné(e) Mme – M. :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte tous les articles.

A

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT.

**(Exemplaire à
conserver)**

INSTALLATION.

- ☞ La Route Départementale 910 (avenue Roger Salengro), du carrefour du puits sans vin à la Pointe, le jardin de l'hôtel de ville et son parking seront affectée à la manifestation. L'avenue sera piétonne toute la journée.
- ☞ Les véhicules des exposants ne seront autorisés par la Police Nationale à pénétrer sur la brocante qu'à partir de **05 h, impérativement** munis du « carton » comportant vos numéros de stand et d'immatriculation, placé en évidence sur le pare-brise.
- ☞ L'accès à votre stand devra **impérativement** se faire par l'entrée « couleur » indiquée sur votre reçu.
- ☞ L'accès aux stands se fera obligatoirement entre 05 h et 08 h, le stationnement, pour déposer les objets, est **limité à un quart d'heure** afin de permettre à tous une installation avant 08 h. Il serait donc judicieux de vous faire accompagner d'une personne qui surveillera votre chargement pendant que vous allez garer votre véhicule.
- ☞ Un dépose minute sera aménagé dans le cadre de la brocante des enfants au niveau de la voie de bus au 1456 Avenue Roger Salengro.
- ☞ L'organisateur se réserve le droit, passé ce délai d'installation, de disposer de tout emplacement inoccupé sans que quiconque ne puisse prétendre au remboursement de l'emplacement.
- ☞ Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur, près, devant ou derrière les stands. Chaque véhicule devra être évacué vers les parkings situés aux abords de la brocante (derrière monoprix, gare SnCF rive droite, parking souterrain Atrium et du centre-ville). Un service de fourrière se chargera d'enlever les véhicules en stationnement gênant.
- ☞ Pour chaque exposant, le numéro d'emplacement est inscrit sur la chaussée et est délimité par deux bandes peintes. **Vous devez obligatoirement vous installer derrière et entre ces traits.**
- ☞ La profondeur du stand ne devra pas excéder 2 mètres afin de faciliter la circulation et la sécurité.
- ☞ A l'exception des services de secours, aucun véhicule ne pourra circuler sur l'avenue avant **18h**.
- ☞ Fin de la brocante adulte à **18h**, celle des enfants à **17h**.

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion du (des) contrevenant(s).

RESPONSABILITES.

La Municipalité décline toutes responsabilités quant aux dégradations (vol, casse, perte, accident divers...) qui pourraient se produire.

Chaque exposant s'engage à ne vendre ou échanger **que les objets mobiliers usagés ou d'occasion**, conformément aux dispositions légales, listés sur le formulaire d'inscription ou sur papier libre joint si nécessaire.

La vente des pistolets, des bombes pour les cheveux et des serpentins est interdite.

La vente de denrées alimentaires est strictement réservée aux professionnels.

PROPRETE – HYGIENE.

L'ensemble des exposants doit laisser les emplacements dans l'état de propreté où ils les ont trouvés : sans papiers, ni objets divers.

Des sanitaires publics sont à disposition, au 1410 avenue Roger Salengro, près de la brasserie et à l'Hôtel de Ville.

ANNULATION.

En fonction des recommandations de la Préfecture des Hauts de Seine, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la brocante. Dans ce cadre, les emplacements seront remboursés.

En cas d'intempérie, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la brocante sans que l'exposant ne puisse prétendre à remboursement ou indemnisation.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES.

Les informations recueillies pour instruire votre inscription, font l'objet d'un traitement informatique destiné aux agents du service des Relations Publiques, Fêtes et Manifestations pour l'organisation de cet évènement.

Les destinataires des données sont : la trésorerie de Boulogne-Billancourt, les services régie finances de la ville et du cabinet du Maire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, puis en 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à rpfm@ville-chaville.fr ou à la Mairie de Chaville service des Relations Publiques, Fêtes et Manifestations, 1456 avenue Roger Salengro, 92370 Chaville.

RESERVATIONS.

LES RESERVATIONS SERONT EFFECTIVES À RECEPTION DU DOSSIER COMPLET ET DU PAIEMENT.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENGERISTRÉE AVANT LE 5 JANVIER 2026.

Les inscriptions et les emplacements sont attribués par ordre chronologique de réception des dossiers et dans la limite des emplacements disponibles. Aucune demande spécifique ne sera prise en compte (hors handicap)

Si toutefois vous souhaitez un emplacement voisin à l'un ou l'une de vos connaissances nous vous conseillons de joindre vos bulletins d'inscription dans le même envoi et de le stipuler.

Pas de réservation par téléphone ou par courriel

Adresse de réservation : Hôtel de Ville de CHAVILLE (1456, avenue Roger Salengro – Tél. : 01.41.15.40.00)

PAIEMENT.

Le paiement est à libeller à l'ordre du **Trésor Public** accompagné de :

- ☞ Une enveloppe grand format timbrée, libellée à votre nom et adresse,
- ☞ La demande d'inscription et le présent document dûment complétés et signés,
- ☞ La copie de justificatif de domicile (facture EDF, France télécom, etc.),
- ☞ L'extrait au registre du commerce (pour les professionnels).

RECU.

Un reçu comportant votre numéro de stand vous sera adressé dans les 5 jours précédant la manifestation. Ce reçu devra obligatoirement être présenté à votre arrivée pour pouvoir accéder à votre stand.

Je soussigné(e) Mme – M. :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte tous les articles.

A

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »